

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: (17): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

militaires ou civils, qu'on créait inspecteurs des travaux. Quoiqu'illustré par Vauban, puis par Cormontaigne, par Thomassin, par Lepara et par d'autres encore, ce corps, qui demandait à la fois tant de connaissances, d'activité et de froide bravoure, fut longtemps comme l'artillerie dédaigné par l'armée et surtout par la noblesse, qui y voyaient trop d'ouvriers et d'artisans et pas assez de combattants proprement dits. Nouvelle et singulière anomalie dans un temps où l'on poussa jusqu'à l'abus l'emploi des fortifications, places régulières et remuements de terre improvisés; dans un temps qui nous montre si souvent les armées se blottissant dans des camps retranchés et derrière des lignes péniblement élevés, d'où elles ne pouvaient sortir que par d'autres pénibles travaux des sapeurs pour leur tracer des chemins!

Quoiqu'il en soit le génie compta désormais comme un corps, presque comme une arme, quoique plus tard on ait tenté de l'englober, pendant quelques années, dans l'artillerie devenue promptement un corps d'élite fort recherché et non moins absorbant. — En même temps que les forteresses, d'autres grandes et utiles constructions furent entreprises, notamment le bel hôtel des Invalides.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 31 août 1870.

Très honorés Messieurs. — Pendant la dernière mise de troupes sur pied on a pu se convaincre que le carton d'emballage de la munition d'infanterie n'était pas suffisamment solide, en sorte qu'une grande quantité de cartouches qui rentrent dans les arsenaux des Cantons devront être emballées à nouveau et d'une manière plus solide.

On a ensuite remarqué qu'aucun caisson d'artillerie et d'infanterie n'avait été chargé sans rien laisser à désirer.

Afin de parer à cet inconvénient, nous avons décidé d'organiser à Thoune un cours spécial pour les ouvriers d'arsenaux.

Doivent prendre part à ce cours :

5 hommes de Berne ;

4 hommes de chacun des Cantons de Zurich, Vaud, Argovie et St-Gall ;

3 hommes de chacun des Cantons de Lucerne, Fribourg, Grisons, Thurgovie, Tessin et Valais ;

2 hommes de chacun des autres Cantons.

On choisira en premier lieu les chefs d'escouade, soit les ouvriers chargés dans les arsenaux de la manipulation et du paquetage de la munition.

Ces ouvriers recevront l'instruction suivante :

1° Nettoyer, calibrer et graisser les cartouches séparément ;

2° Emballer les cartouches ;

3° Paqueter la munition d'infanterie et d'artillerie.

Les ouvriers seront logés en caserne et mangeront en commun. Ils recevront une solde de fr. 2,50 par jour.

Le commandement du cours a été confié au directeur du laboratoire, M. le major fédéral Stahel, qui, par lettre adressée aux autorités militaires respectives,

appellera successivement les ouvriers et les licenciera ensuite dès qu'ils auront acquis l'habileté nécessaire.

Nous vous invitons, en conséquence, à mettre le nombre d'ouvriers ci-dessus désignés à la disposition de M. le major fédéral Stahel, dès qu'il vous en fera la demande et à l'époque qu'il vous indiquera. — Agréez, etc.

Berne, le 1^{er} septembre 1870.

Tit. — Le Conseil fédéral suisse a pris la décision suivante : D'adresser une circulaire aux Cantons, les invitant à organiser au plus vite les cours de répétition ordinaires prévus par les plans d'instruction de l'année 1870, mais pour les troupes seulement qui n'ont pas pris part à l'occupation des frontières. »

En portant cette décision à votre connaissance, nous vous invitons à la mettre à exécution pour autant qu'elle concerne l'infanterie, et à nous adresser au plus vite de nouveaux plans d'instruction.

Quant aux armes spéciales, un nouveau tableau des écoles paraîtra incessamment. — Agréez, etc.

Berne, le 1^{er} septembre 1870.

Tit. — Le Département se propose d'organiser encore, dans le courant de l'année, une seconde école centrale pour officiers d'état-major et vous prie, en conséquence, de lui indiquer au plus vite les noms des majors d'infanterie, nommés cette année, et qui n'ont encore assisté à aucune école semblable, afin que nous puissions prendre en temps et lieu les mesures préparatoires nécessaires. — Agréez, etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Divers journaux français rapportent que le prince de Joinville, le duc d'Aumale et le duc de Chartres, qui avaient, au début de la guerre, offert vainement leurs services comme officiers au gouvernement de l'empereur Napoléon III, sont rentrés à Paris le lendemain de la proclamation de la République et se sont immédiatement présentés chez le ministre des affaires étrangères pour lui demander d'être employés à la défense de la capitale. M. Jules Favre les aurait au contraire suppliés, au nom de l'union qui doit grouper tous les partis autour du drapeau de la République contre l'invasion étrangère, de ne pas rester en France où leur présence pourrait prêter à de fâcheuses interprétations. En conséquence les princes d'Orléans, patriotes avant tout, auraient repris tristement le chemin de l'exil.

Italie. — Ensuite de la chute du gouvernement impérial en France, suivant de près l'évacuation des Etats-Romains par le corps d'occupation français, et de l'agitation qui s'en est suivie en Italie, le gouvernement italien a aussitôt décidé l'occupation militaire des Etats-Romains et il vient de mettre en marche dans ce but une armée de 5 divisions, sous les ordres du général Cialdini. En même temps toute l'armée italienne de terre et de mer est, dit-on, mise sur pied de guerre.

Austro-Hongrie. — Depuis huit jours de grands armements sont ordonnés quoique encore avec quelque secret. On croit que le cabinet de Vienne a résolu une médiation armée entre les belligérants franco-prussiens, avec l'assentiment des autres grandes puissances.

En réponse à quelques récentes communications, la *Revue militaire suisse* doit rappeler que n'étant pas une entreprise de spéculation, elle ne reçoit pas d'annonces payantes.